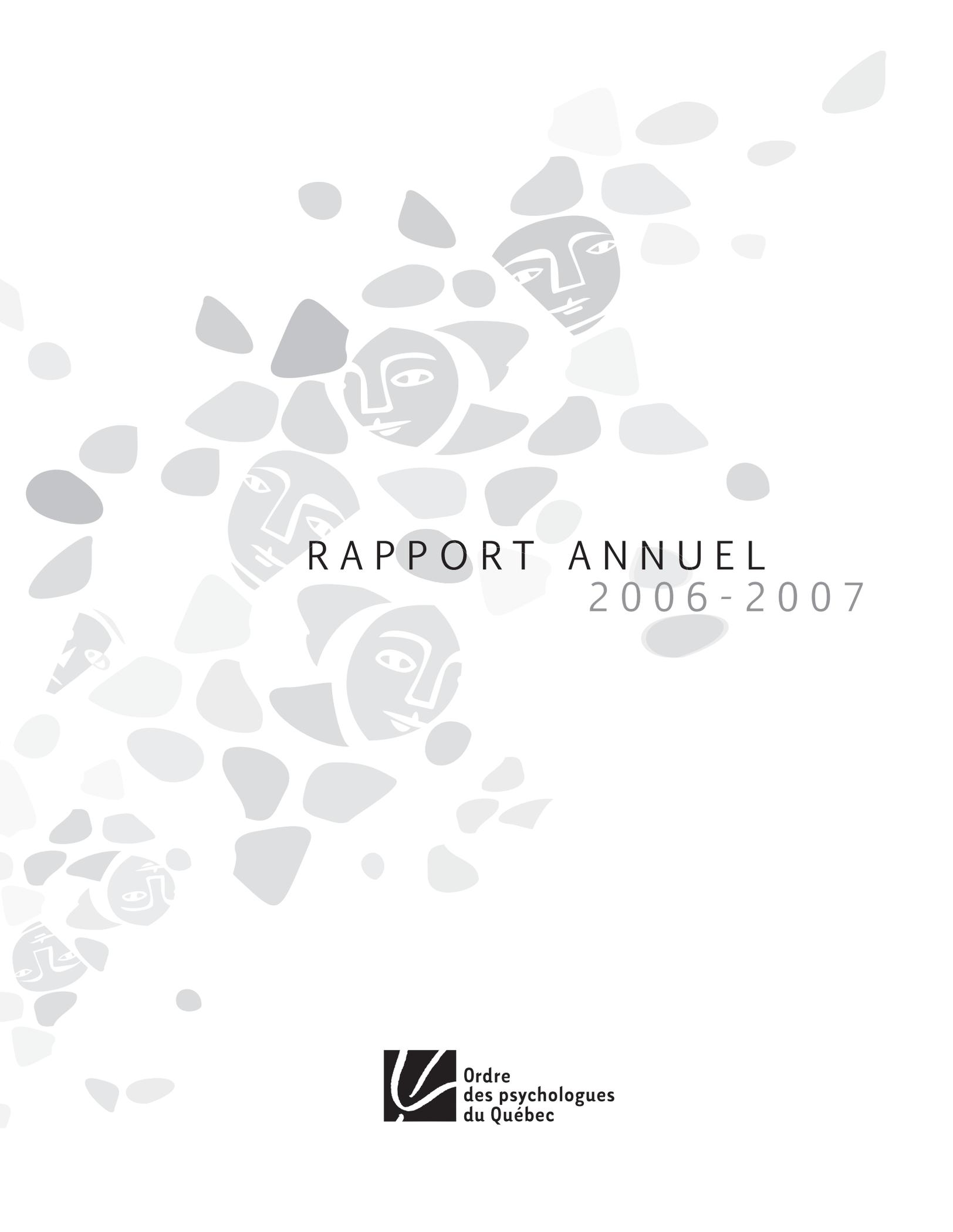


The background of the cover is a light gray gradient. It is decorated with numerous abstract, colorful shapes and faces. The faces are stylized, with some in shades of orange, purple, blue, and green. The shapes are irregular and scattered across the page, creating a vibrant and artistic composition.

RAPPORT ANNUEL
2006-2007



Ordre
des psychologues
du Québec

The background features a collection of stylized, overlapping faces and abstract shapes in various shades of gray. The faces are rendered in a simplified, geometric style, with some showing eyes and mouths. The shapes are irregular and scattered across the page, creating a textured, artistic effect.

RAPPORT ANNUEL
2006-2007



Ordre
des psychologues
du Québec

TABLE DES MATIÈRES

LE RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE	6
LE RAPPORT DES ACTIVITÉS	7
Le rapport du secrétaire général	7
Le Bureau	7
Le Comité administratif	8
Les affaires juridiques	9
Le Bureau du syndic	11
Les activités statutaires	14
La qualité et le développement de la pratique	18
Les communications	23
LE RAPPORT FINANCIER	25
Rapport des vérificateurs	27
Résultats	28
Évolution des actifs nets	28
Bilan	29
Flux de trésorerie	29
Notes complémentaires	30
LES TABLEAUX STATISTIQUES	35

1100, avenue Beaumont, bureau 510, Mont-Royal, Québec H3P 3H5
Téléphone : (514) 738-1881 ■ 1 800 363-2644 ■ Télécopieur : (514) 738-8838

Publié par le Service des communications
Conception graphique : Mardigrabe

Dépôt légal – 2007
Bibliothèque nationale du Québec ISBN : 978-2-923164-41-0
Bibliothèque nationale du Canada ISSN : 1483-0485



LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, le 20 août 2007

Monsieur Gaétan Lemoyne
Président de l'Office des professions du Québec
800, Place d'Youville, 10e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des psychologues du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2007.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,
Rose-Marie Charest, M.A.

Montréal, le 20 août 2007

Monsieur Jacques P. Dupuis
Ministre responsable des lois professionnelles
Hôtel du Parlement

Monsieur le ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des psychologues du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2007.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La présidente,
Rose-Marie Charest, M.A.

Montréal, le 20 août 2007

M^e Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des psychologues du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2007.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre responsable des lois professionnelles,
Jacques P. Dupuis

LE XXX^e BUREAU

La présidente

Rose-Marie Charest

La vice-présidente

Marie-Josée Lemieux

Les administrateurs et administratrices

Région 01 – Bas-St-Laurent / Gaspésie/
Côte-Nord

Pierre Bélanger

Région 02 – Saguenay / Lac-Saint-Jean

Réjean Simard

Région 03 – Québec / Chaudière-

Appalaches

Janel Gauthier

Guy Lafond

Suzanne Déry

Région 04 – Mauricie / Centre du Québec

André R. Pellerin

Région 05 – Estrie

Marie Papineau

Région 06 – Montérégie

Pierre Brulé

Région 07 – Montréal

Liliana Cané

Nicolas Chevrier

Martin Drapeau

Luc Granger

Marie-Josée Lemieux

Linda Gold-Greenberg

Catherine P. Mulcair

Alessandra Schiavetto

Francesca Sicuro

Paul C. Veilleux

Région 08 – Laurentides / Lanaudière

Yvette Palardy

Région 09 – Outaouais /Abitibi-
Témiscamingue/Nord du Québec

Claude Daoust

Les administrateurs et administratrices nommé(e)s par l'Office des professions du Québec

Normand W. Bernier

Suzanne Gendron

Suzanne Lalonde

Maurice Morand

LE XXXI^e COMITÉ ADMINISTRATIF

La présidente

Rose-Marie Charest

La vice-présidente

Marie-Josée Lemieux

Les administrateurs

Luc Granger

Yvette Palardy

L'administratrice nommée par l'Office des professions

Maurice Morand

LE PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

La présidence

Rose-Marie Charest,
psychologue

Présidente

M^e Édith Lorquet

Conseillère juridique

Huguette R. Prosper

Adjointe exécutive

Le secrétariat général

Stéphane Beaulieu,
psychologue

Secrétaire général

Élaine Dubreuil

Adjointe administrative

à l'admission

Francine Pilon

Adjointe administrative

La discipline

Janine Cressaty

(décédée le 22 avril 2006)

Secrétaire du Comité
de discipline

M^e Édith Lorquet

Secrétaire du Comité
de discipline

Cindy Décarie

Adjointe administrative

La direction de la qualité et du développement de la pratique

Pierre Desjardins,
psychologue
Directeur

Hélène C. Richard,
psychologue

(départ en mai 2006)
Coordonnatrice à l'inspection
professionnelle

Marcelle Farahian,
psychologue

(arrivée en juillet 2006)

Coordonnatrice à l'inspection
professionnelle

Louise Oostdyke

Adjointe administrative

Les Services administratifs

Suzanne Malette

Directrice

Patrick Chaussé

Coordonnateur des
technologies de l'information

Line Vachon

Coordonnatrice à la
comptabilité

Émilienne Martel

Commis de comptabilité

Le Bureau du syndic

Denys Dupuis,

psychologue

Syndic

Louise Camirand-Duff,

psychologue

Syndic adjointe

Suzanne Castonguay,

psychologue

Syndic adjointe

Danielle Tétrault,

psychologue

Syndic adjointe

Serge Tremblay,
psychologue

Syndic adjoint

Jocelyne Laurin

Adjointe administrative

Le Service des communications

Diane Côté

Directrice

Annie-Michèle Carrière

Agente de communications

David St-Cyr

Coordonnateur aux

communications

Sonia Boucher

Coordonnatrice au service

de référence

Martha Morrisette

Réceptionniste

LE RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE



Au cours de l'exercice 2006-2007, le mandat de protection du public confié à l'Ordre des psychologues a donné lieu à des activités intenses dans tous les secteurs, tant celui de l'admission et du registrariat que de l'inspection professionnelle, de la formation continue, des enquêtes et informations du syndic et de la discipline, activités supportées par le Service des communications et les Services administratifs.

C'est en juillet 2006 que le nouveau règlement sur les diplômes donnant accès à la profession a finalement été adopté. Il aura fallu de nombreux échanges entre l'Ordre des psychologues, l'Office des professions, les universités et les ministères concernés afin de concilier les objectifs de chacun en termes de rigueur, de durée et d'accessibilité de la formation menant à la profession de psychologue. L'Ordre a revu son *Manuel d'agrément* des programmes universitaires de manière à permettre la rencontre des critères de formation initiale exigés dans le cadre d'une formation universitaire totale de 6,5 ans.

À la suite du dépôt du rapport du Comité d'experts sur la Modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations humaines, l'Office des professions a formulé des recommandations et des discussions ont eu lieu avec les autres ordres concernés, particulièrement en ce qui a trait aux modalités d'encadrement de la psychothérapie. Ces discussions ont permis d'arriver à une entente quant à la délivrance du permis de psychothérapeute par l'Ordre des psychologues, selon des modalités qui respectent le lien entre chaque ordre et ses membres.

L'Ordre a été fréquemment consulté tant sur des sujets concernant l'exercice de la profession de psychologue que pour solliciter le point de vue des psychologues sur des sujets faisant appel à nos compétences. Nous avons consacré les ressources nécessaires à une réponse rigoureuse.

Le congrès qui s'est tenu à l'automne 2006 a permis de rejoindre un grand nombre de psychologues venus s'y ressourcer et de diffuser auprès du grand public certaines connaissances hautement pertinentes dans le contexte social actuel. L'Ordre a d'ailleurs supporté les interventions d'intérêt public dans les médias de la part de plusieurs psychologues. Pour ma part, j'ai poursuivi mon implication dans les médias, notamment à la radio de Radio-Canada où, en plus d'offrir des chroniques de psychologie, j'ai abordé différents thèmes d'actualité sous l'angle psychologique.

Je remercie les directeurs et le personnel du siège social de l'Ordre des psychologues du Québec pour leur dévouement et pour la qualité du travail accompli dans un esprit de collaboration tout au long de l'année. Je remercie aussi tous les psychologues qui ont participé aux différents comités de l'Ordre ou à des travaux spécifiques, faisant ainsi bénéficier de leur compétence l'ensemble de la profession. Les administrateurs de l'Ordre, au Bureau et au Comité administratif, travaillent en harmonie avec la permanence afin que la profession de psychologues réponde toujours mieux aux besoins et aux attentes du public québécois. Je leur suis reconnaissante de leur appui et de leur dévouement.

Rose-Marie Charest, psychologue
présidente

LE RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



Stéphane Beaulieu,
secrétaire général

LE BUREAU

Le Bureau « exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en Assemblée générale¹ ». Le Bureau de l'Ordre des psychologues du Québec est composé de la présidente, élue au suffrage universel des membres de l'Ordre et de vingt-quatre administrateurs dont vingt sont élus sur une base régionale et quatre sont nommés par l'Office des professions du Québec pour représenter le public. La durée des mandats des administrateurs de l'Ordre est de trois ans.

Au cours de l'exercice financier 2006-2007, le Bureau de l'Ordre s'est réuni à cinq reprises en séance régulière. Une réunion s'est tenue sur deux journées consécutives. Les travaux du Bureau ont donné lieu à de nombreuses résolutions dont les principales sont résumées ici.

Code des professions

Les membres du Bureau ont entériné les recommandations du Comité de législation du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) relativement aux modifications au *Code des professions* proposées par l'Office des professions (Groupe de travail, projet 1 et 2 – mai 2002).

Manuel d'agrément

Les membres du Bureau ont adopté la nouvelle version du « *Manuel d'agrément aux fins de recommander le maintien et l'ajout de diplômés à la liste donnant accès au permis de l'Ordre des psychologues du Québec* ».

Règlement d'équivalence

Les administrateurs ont adopté la version finale du projet de règlement modifiant le *Règlement modifiant le règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des psychologues du Québec*.

Dossiers disciplinaires

Le Bureau a assuré les suivis des recommandations du Comité de discipline d'imposer, à certains psychologues reconnus coupables de fautes déontologiques, un stage de perfectionnement ou de suivre un cours de déontologie ou les deux à la fois.

Modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations humaines

Suite au dépôt du rapport Trudeau, les membres du Bureau ont formulé des commentaires et proposé des modifications au rapport. Ces modifications ont été transmises à l'Office des professions. Les membres du Bureau se sont prononcés en faveur du scénario qui prévoit que la gestion du permis de psychothérapeute sera confiée à l'Ordre des psychologues du Québec.

Lignes directrices et autres documents

Les membres du Bureau ont étudié et adopté les documents intitulés *Lignes directrices pour l'évaluation d'un enfant en vue d'une demande de dérogation d'admission à l'école* et *Processus d'enquête du Bureau du syndic – édition 2006-2007*.

Intervention à distance

Le Bureau a créé un comité de travail qui se penchera sur la pratique de la psychologie à distance. Le comité fera rapport au Bureau.

Prix de l'Ordre

Les membres du Bureau ont entériné les recommandations du Comité des prix pour la désignation des récipiendaires pour l'année 2006. Ils ont aussi révisé la procédure d'attribution des prix. Les prix de l'Ordre seront dorénavant remis à tous les deux ans.

Fonctionnement administratif de l'Ordre

Tout au long de l'année, le Bureau a pris position sur des questions liées au fonctionnement de la permanence et de l'Ordre dans son ensemble. En particulier, les questions suivantes ont fait l'objet de résolutions formelles :

- délégation de certains pouvoirs au Comité administratif;
- adoption des prévisions budgétaires et des états financiers;
- le Bureau a préparé l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle;
- recommandation à l'Assemblée générale de la nomination des vérificateurs comptables.

De plus, les membres du Bureau ont procédé à la nomination et au renouvellement de mandats pour les comités suivants :

- Comité de discipline;
- Comité d'inspection professionnelle;
- Inspecteurs-enquêteurs de l'inspection professionnelle;
- Comité de formation continue;
- Comité de vérification;
- comité de révision;
- Comité des communications;
- Comité des prix.

1. Code des professions (art. 62).

LE COMITÉ ADMINISTRATIF

Le Comité administratif est composé de la présidente, du vice-président, de deux administrateurs élus et d'un administrateur représentant le public. Les membres du Comité administratif sont élus annuellement par et parmi les membres du Bureau. En plus de veiller aux affaires courantes de l'Ordre, le Comité administratif exerce les pouvoirs qui lui sont délégués par résolution du Bureau.

Au cours de l'exercice financier 2006-2007, le Comité administratif a tenu neuf réunions régulières et cinq réunions extraordinaires. De manière habituelle, lors de la plupart de ces réunions, les membres du Comité ont approuvé la liste des candidats admis par le Secrétariat général, procédé à l'étude des recommandations du Comité d'équivalence, traité les recommandations du Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale, préparé les ordres du jour des réunions du Bureau et formulé des recommandations à être soumises lors de ces réunions.

De nombreux dossiers reliés au fonctionnement de l'Ordre et de sa permanence ont été traités par le Comité administratif, et en particulier les suivants.

La protection du public

En ce qui concerne la protection du public, les membres du Comité administratif ont :

- procédé à la nomination des maîtres de stages dans les dossiers disciplinaires et de l'inspection professionnelle;
- procédé à l'étude du projet de règlement modifiant le *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des psychologues du Québec*, y ont apporté des modifications et ont formulé une recommandation au Bureau;
- travaillé à l'élaboration d'un guide interprétatif en vue de l'entrée en vigueur du nouveau Code de déontologie. Les travaux se poursuivront au cours de l'exercice financier 2007-2008;
- ont étudié et apporté des modifications au document *Processus d'enquête au Bureau du Syndic*;
- ont autorisé la mise sur pied d'un programme d'intervention d'urgence pour les psychologues. Ce programme vise à offrir une ressource accessible en tout temps pour venir en aide aux psychologues en difficultés.

De plus, le Bureau a délégué au Comité administratif les pouvoirs liés aux dispositions qui permettent d'imposer un examen médical à un psychologue lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire que son état de santé est incompatible avec l'exercice de la profession. Le Comité administratif a imposé un tel examen à trois psychologues

Les affaires courantes et affaires administratives

En ce qui concerne les affaires courantes et les affaires administratives, les membres du Comité administratif ont :

- procédé à l'étude des prévisions budgétaires et des états financiers et à la formulation de recommandations au Bureau;
- fait des recommandations au Bureau pour les renouvellements de mandats et les nominations aux différents comités;
- procédé au renouvellement du bail du siège social de l'Ordre pour une période de dix ans;
- procédé au renouvellement du contrat d'assurance des administrateurs et dirigeants;
- autorisé un budget pour l'élaboration et l'exécution d'un sondage sur les besoins de formation continue des membres de l'Ordre;
- autorisé un budget pour le développement et l'implantation d'un système informatique permettant l'inscription en ligne au tableau des membres;
- fait le suivi des affaires relatives à la sélection, l'embauche du personnel de la permanence de l'Ordre, et autorisé des augmentations de salaire;
- procédé au renouvellement de l'entente contractuelle pour le régime d'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre;
- alloué des ressources budgétaires pour les activités régionales parrainées par les membres du Bureau.

LES AFFAIRES JURIDIQUES



M^e Édith Lorquet,
conseillère juridique

MODERNISATION DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE EN SANTÉ MENTALE ET EN RELATIONS HUMAINES

Rappelons qu'à la suite de la parution du rapport du groupe d'experts en santé mentale, présidé par le D^r Jean-Bernard Trudeau, la présidente a effectué une vaste tournée de consultation à travers le Québec. À la suite de cette consultation, de nombreux échanges ont eu lieu entre les ordres visés par cette modernisation et l'Office des professions, lequel devrait, d'ici la fin de l'année 2007, faire ses recommandations au ministre responsable de l'application des lois professionnelles.

LA RÉGLEMENTATION PROFESSIONNELLE

Code de déontologie

Le Code de déontologie des psychologues a été adopté par le Bureau en septembre 2005. Après son adoption et conformément au Code des professions, le Code de déontologie a été transmis à l'Office des professions pour publication dans la *Gazette officielle du Québec*. En février 2006, après analyse des commentaires reçus, l'Office l'a adopté. Depuis, il fait l'objet d'analyse de la part de différentes instances gouvernementales.

Pendant ce temps, l'Ordre a poursuivi les travaux de rédaction du guide explicatif qui accompagnera le Code de déontologie lorsqu'il sera transmis aux membres. À cet effet, l'Ordre a prévu un délai de quelques mois entre le moment où le Code sera publié à la *Gazette officielle du Québec* et son entrée en vigueur, ce qui permettra aux psychologues de prendre connaissance du nouveau code, du guide explicatif et de s'adresser à l'Ordre, le cas échéant, pour de plus amples explications.

Il faut également noter que l'Ordre mettra en place un programme de formation continue d'une journée pour permettre la mise à niveau de tous les psychologues. Les endroits et moments où auront lieu les séances de formation seront annoncés au moment opportun.

Exercice de la profession de psychologue en société

Un règlement est actuellement en rédaction pour permettre aux psychologues d'exercer, selon certaines conditions et modalités, des activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions. Les membres seront évidemment consultés avant son adoption par le Bureau et sa transmission à l'Office des professions.

Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats des ordres professionnels (doctorat)

Ce règlement est entré en vigueur en cours d'année, soit le 26 juillet 2006.

Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des psychologues du Québec

Ce règlement est entré en vigueur en cours d'année, soit le 1^{er} mars 2007.

LES LOIS

Loi modifiant le Code des professions concernant la délivrance des permis (projet de loi 14)

Cette loi, visant à faciliter l'intégration professionnelle des personnes compétentes formées à l'étranger, a été adoptée par l'Assemblée nationale le 13 juin 2006 et elle est entrée en vigueur le 14 juin de la même année. Elle permet notamment plus de souplesse aux ordres professionnels dans la délivrance de nouveaux permis ou de certificats de spécialistes à des personnes pratiquant déjà leur profession à l'étranger et qui satisfont aux conditions prévues par les règlements de l'ordre contrôlant l'exercice de cette profession.

Trois types de permis sont prévus : les permis restrictifs temporaires, les permis restrictifs permanents, appelés « permis spéciaux » autorisant l'exercice de certaines activités professionnelles, et les permis accordés sur présentation d'un permis pour les professionnels légalement autorisés à exercer leur profession hors du Québec, appelés « permis sur permis ». L'Ordre des psychologues a participé aux travaux précédents l'entrée en vigueur de cette loi.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives (projet de loi no 56)

Le projet de loi no 56 a été déposé à l'Assemblée nationale mais est mort au feuilleton lors de la dissolution de la Chambre, le 21 février dernier. Rappelons que cet important projet de loi donnait suite à une vaste consultation entreprise par l'Office des professions auprès des ordres professionnels, dont l'Ordre des psychologues, et du CIQ, consultation qui a débuté en février 2006 pour se poursuivre jusqu'à la fin d'avril 2006.

Ce projet donne suite aux rapports déposés en mai 2002 par les groupes de travail n^{os} 1 et 2 constitués dans le cadre du plan d'action ministériel visant la mise à niveau du système professionnel. Les modifications proposées veulent alléger les processus administratifs et réglementaires et améliorer les mécanismes de contrôle comme l'inspection professionnelle et la discipline.

Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives (projet de loi 86)

C'est le 14 juin 2006 que l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi 86. Cette loi, qui entrera en vigueur le 14 septembre 2007, a pour effet d'assujettir les ordres professionnels à la Loi sur l'accès à l'information, applicable aux organismes publics, ainsi qu'à la Loi sur la protection des renseignements personnels, applicable au secteur privé. La Loi consacre donc le statut hybride des ordres professionnels entre organismes publics et organismes privés. De l'absence de normes, les ordres professionnels passent à un régime pouvant être qualifié de « doublement normé ». L'arrivée de ce nouveau régime constitue un changement considérable qui demande de nombreuses adaptations de la part des ordres professionnels. C'est d'ailleurs pourquoi ils disposent d'un délai additionnel d'un an pour répondre à leurs nouvelles obligations.

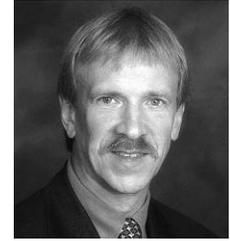
Sans entrer dans les détails, car ce régime est excessivement complexe, disons simplement que pour départager l'application de chacune des deux lois, il faudra s'interroger autant sur la nature du document demandé que sur l'information qu'il contient. L'Ordre est à mettre en place les procédures requises afin d'être fin prêt lorsque la Loi entrera en vigueur. Aussi, tout le personnel de l'Ordre sera mis à contribution.

Document de consultation publique sur les Services de counseling en vertu de la Loi sur la procréation assistée

C'est au printemps 2004 que la Loi fédérale sur la procréation assistée entrera en vigueur. Cette loi interdit toute activité de procréation assistée inacceptable et fournit un cadre pour la réglementation des activités, comme la fécondation in vitro ou encore l'insémination intra-utérine, et ce, afin de protéger les parents qui ont recours à ces techniques et les enfants qui en sont issus.

Dès son entrée en vigueur, la Loi prévoyait l'obligation de prestation de services de counseling avant la pratique de certaines techniques de procréation assistée, sans autre précision. La Loi donne à Santé Canada la responsabilité de prévoir, par règlement, les différentes modalités relatives à ces services de counseling (à quel moment, de quelle manière et par qui). C'est dans le cadre de l'élaboration de ce règlement que les différents intervenants, dont l'Ordre des psychologues, ont été consultés.

LE BUREAU DU SYNDIC



Denys Dupuis,
syndic

Au sein de l'Ordre des psychologues du Québec, le Bureau du syndic a la mission de protéger le public. Pour ce faire, il réalise des enquêtes lorsqu'il reçoit de l'information à l'effet qu'il y aurait eu une infraction d'un ou d'une psychologue. En outre, le syndic et les syndics adjoints offrent un service de consultation par téléphone et, dans la mesure du possible, par courriel. De plus, les syndics animent des séances d'information auprès des membres sur des questions touchant la déontologie. Finalement, le Bureau du syndic a aussi la charge d'enquêter dans les cas d'allégations d'usurpation du titre de psychologue.

L'ÉQUIPE DU BUREAU DU SYNDIC

Le syndic, Denys Dupuis, quatre syndics adjoints, M^{mes} Louise Camirand-Duff, Suzanne Castonguay, Danielle Tétrault et M. Serge Tremblay, de même que trois syndics ad hoc qui ont réalisé des enquêtes cette année, M^{mes} Roxane Marois et Réjane Lambert et M. Jean-Louis Boulanger ont été impliqués dans l'atteinte des résultats décrits ici. Ils ont été assistés d'experts pour la réalisation de 11 enquêtes. M^{me} Jocelyne Laurin apporte le soutien au plan administratif.

LES DEMANDES REÇUES DU PUBLIC

Le tableau suivant illustre la nature des demandes d'enquête reçues, dans les trois domaines suivants : la psychothérapie, l'expertise portant sur la garde d'enfants et les autres interventions, soit en milieu scolaire, en milieu organisationnel, en médiation ou dans d'autres contextes d'expertise.

Nature des 196 demandes d'enquête reçues en 2006-2007

	Psychothérapie	Expertises relatives à la garde d'enfants	Autres interventions: scolaire, médiation organisationnel et autres expertises
Bris de confidentialité	5	2	3
Honoraires	9	3	2
Conflit de rôles et conflit d'intérêts	8	–	2
Inconduite sexuelle	7	–	2
Problèmes de comportement	14	6	9
Évaluations non conformes	3	24	17
Tenue de dossiers	4	–	3
Déclarations publiques	–	–	5
Qualité des services, responsabilité	29	15	26
Relations professionnelles	–	–	5
Infractions diverses	–	1	–
Sous-total	79	51	66

Le nombre de dossiers d'enquête reçus au cours des trois dernières années a progressé légèrement.

Dossiers d'enquête reçus

2004-2005 : 186 demandes

2005-2006 : 194 demandes

2006-2007 : 196 demandes

LA NATURE DES DOSSIERS CONCLUS

Au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars dernier, 197 dossiers d'enquête ont été conclus.

Notons que l'examen détaillé de la nature des dossiers conclus au cours de l'année permet de réaliser que plus de 30 % des dossiers retenus ont fait l'objet d'une conciliation, pour résoudre la problématique elle-même ou pour permettre, dans un cas, une entente sur les honoraires. De plus, cinq autres projets amorcés n'ont pas pu être résolus par cette voie, malgré les efforts accomplis pour y arriver.

Nature de la décision sur les 197 dossiers conclus en 2006-2007

Retrait du client	Non retenus	Retenus					
		Conciliation		Demande d'examen soumise au Bureau	Lettre au psychologue avec des recommandations	Référence au Comité d'inspection professionnelle	Plainte devant le Comité de discipline
\$	123.6 Code des professions						
3	65	1	42	2	55	19	8*

* La conclusion de trois dossiers d'enquête sur un même psychologue a entraîné le dépôt d'une seule plainte.

LES CONCILIATIONS ET LES PLAINTES DÉPOSÉES

L'approche mise de l'avant cherchant à concilier les dossiers d'enquête dans lesquels des manquements ont été constatés vise à intégrer deux dimensions autour de la notion de protection du public. D'une part, corriger les impacts découlant de l'intervention lacunaire du psychologue et d'autre part, mettre de l'avant des mesures visant à éviter la répétition du problème.

À ce sujet, le tableau suivant illustre la nature des manquements et les mesures mises de l'avant dans le cadre des ententes réalisées.

Expertise (9 dossiers)

Manquements	Mesures convenues
Rapport ou témoignage basé sur des informations professionnelles et scientifiques insuffisantes	Présentation d'excuses
Rapport d'expertise non conforme	Rapport amendé
Conflit de rôles et conflit d'intérêts	Cours sur l'éthique et le professionnalisme
Lacune relativement au consentement	Référence à l'inspection professionnelle

Psychothérapie (17) et autres interventions (16 dossiers)

Manquements	Mesures convenues
Bris de confidentialité	Présentation d'excuses
Propos inappropriés du psychologue en psychothérapie	Retrait volontaire du tableau des membres
Conflit de rôles et / ou conflits d'intérêts	Remboursement d'une partie des honoraires
Lacune relativement au consentement	Cours sur l'éthique et le professionnalisme
Problème d'attitude ou de comportement	Remise d'un rapport amendé
Manque de diligence dans la remise d'un rapport	Référence à l'inspection professionnelle
Conflit à propos des honoraires	Engagement vis-à-vis l'amélioration de la pratique du psychologue
Intervention inappropriée / non respect des principes scientifiques	Séance de médiation sans frais entre le psychologue et ses clients
Rapport non conforme	

En ce qui concerne les plaintes qui ont été déposées, elles portent sur les sujets suivants.

Points traités dans les plaintes déposées devant le Comité de discipline en 2006-2007

Bris de confidentialité	1
Conflit de rôles et conflit d'intérêts	5
Inconduite sexuelle	3
Évaluations non conformes	4
Tenue de dossiers	2
Problèmes de comportement	6
Immixtion dans les affaires personnelles du client	1
Approche thérapeutique non conforme aux principes scientifiques	2

LES ENQUÊTES ENTOURANT L'USURPATION DU TITRE DE PSYCHOLOGUE

À la fin de l'année 2005-2006, soit en mars 2006, trois dossiers étaient ouverts puisque l'enquête n'était pas complétée. Au cours de l'année, il y a eu 29 nouvelles demandes. Le tableau suivant résume la situation.

État des 32 dossiers d'allégation à l'effet qu'une personne usurpe le titre de psychologue au 31 mars 2007

	Enquêtes complétées
Lettre exigeant des actions correctives	15
Mise en demeure formelle	–
Poursuites	–
Demande non retenue à cause d'une absence de preuve	12
Enquête non complétée	5

État des 32 dossiers d'allégation à l'effet qu'une personne usurpe le titre de psychologue au 31 mars 2007

	Enquêtes complétées
Lettre exigeant des actions correctives	15
Mise en demeure formelle	–
Poursuites	–
Demande non retenue à cause d'une absence de preuve	12
Enquêtes non complétées	5

INFORMATION AUPRÈS DES MEMBRES ET DU PUBLIC

Le Bureau du syndic répond par téléphone, tout au long de l'année, au questionnement des psychologues, dans tous les champs de pratique, qui se montrent préoccupés d'adopter la conduite la plus susceptible de respecter leurs obligations professionnelles.

En 2006-2007, 3695 appels provenaient des psychologues et 1635 autres du public : clients, avocats ou autres personnes intéressées.

Auprès des psychologues, les demandes d'information ou les consultations ont un caractère préventif. Il arrive fréquemment que certaines recherches soient nécessaires pour veiller à ce que l'information transmise réponde à la demande, tout en étant conforme au Code de déontologie, au Code des professions et aux différentes lois qui balisent les services professionnels offerts.

Auprès du public, les membres du Bureau du syndic sont appelés à donner des informations sur ce qui régit la conduite des psychologues. Il arrive également qu'un client demande des informations parce qu'il entend déposer une demande d'enquête.

Il arrive aussi que le Bureau du syndic reçoive diverses demandes d'avis ou d'opinion, par courrier ou par courriel, provenant des membres, d'étudiants, d'organismes ou encore du public.

Ces demandes portent sur divers sujets et touchent directement la pratique de la profession de psychologue. L'approche privilégiée par le Bureau du syndic consiste ici à référer aux documents qui ont déjà été écrits par lui ou par la direction de la qualité, afin de permettre au demandeur de documenter sa réflexion sachant ce qui est conforme aux règles de l'art en psychologie.

Par ailleurs, le Bureau du syndic rédige pour la revue *Psychologie Québec*, des fiches déontologiques. Cinq ont été écrites durant l'année 2006-2007, incluant celle parue à l'été 2006 qui brossait un bilan des décisions disciplinaires rendues entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006. Finalement, quelques chroniques déontologiques ont également fait l'objet d'une diffusion dans cette même revue à quatre reprises.

LES ACTIVITÉS STATUTAIRES

LE REGISTRARIAT

Le secrétaire général

Stéphane Beaulieu, secrétaire général

Le Comité d'équivalence

Judith Comeau, présidente

André Normandeau, membre

Isabelle Rouleau, membre

Élaine Dubreuil, adjointe à l'admission

LES ADMISSIONS

L'admission à l'Ordre des psychologues du Québec constitue le premier jalon de la protection du public. La délivrance du permis de pratique de la psychologie confère au titulaire le droit de porter le titre de psychologue et permet de fournir au public l'assurance qu'une compétence a déjà été acquise par le détenteur de ce titre par le biais de sa formation initiale préparatoire à l'exercice de la profession.

L'année 2006-2007 aura été historique en raison de l'entrée en vigueur, le 26 juillet 2006, du nouveau *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements désignés qui donnent droit au permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels – psychologues*. Ce règlement établi désormais au niveau doctoral la norme minimale pour l'accès à la profession.

Le secrétaire général a admis, au cours de l'exercice financier 2006-2007, 149 détenteurs de diplômes décernés par des universités québécoises. Conformément à la réglementation en vigueur au cours de l'exercice financier, ces personnes étaient toutes détentrices d'un baccalauréat et d'une maîtrise en psychologie ou d'un baccalauréat et d'un doctorat en psychologie.

LES ADMISSIONS PAR ÉQUIVALENCE

Les demandes d'admission des candidats qui détiennent des diplômes étrangers ou des diplômes qui n'apparaissent pas sur la liste des diplômes désignés comme donnant ouverture au permis de l'Ordre ont été examinées par le Comité d'équivalence. Par la suite, les recommandations du Comité d'équivalence ont été soumises au Comité administratif pour décision.

Le nouveau règlement d'équivalence est entré en vigueur le 1^{er} mars 2007. Tous les dossiers traités au cours de l'exercice financier 2006-2007 ont été traités en vertu de l'ancien règlement.

Au cours de l'année 2006-2007, le Comité d'équivalence s'est réuni 7 fois afin d'étudier 128 nouveaux dossiers.

Le tableau suivant fait état des recommandations faites par le Comité d'équivalence au cours de l'exercice financier 2006-2007 :

	Équivalence de diplôme	Équivalence de formation
Candidats dont les diplômes ou la formation ont été reconnus équivalents	15	5
Candidats dont les diplômes ou la formation ont été reconnus équivalents mais qui doivent toutefois se conformer au <i>Règlement sur la condition et les modalités d'admission de l'OPQ</i> et suivre le cours portant sur la déontologie	18	2
Candidats dont les diplômes et la formation ont été reconnus partiellement équivalents et qui doivent suivre un programme de formation complémentaire afin de se conformer aux exigences de l'Ordre	42	15
Candidats dont les diplômes et la formation n'ont pu faire l'objet d'une équivalence	15	16

Le tableau suivant fait état de la répartition des demandes d'admission par voie d'équivalence selon la provenance du candidat :

Québec	47 demandes
Canada	20 demandes
Extérieur du Canada	61 demandes
Total	128

Le tableau suivant fait état des admissions par voie d'équivalence au cours de l'exercice financier 2006-2007

Candidats ayant soumis une demande d'admission au cours de l'exercice financier 2006-2007 qui ont été admis suite à une reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de formation	20
Candidats ayant soumis une demande d'admission au cours de l'exercice financier 2006-2007 qui ont été admis après avoir complété un programme de formation complémentaire	17
Candidats ayant soumis une demande d'admission au cours des exercices financiers antérieurs qui ont été admis après avoir complété un programme de formation complémentaire	55
Total	92

L'Office québécois de la langue française

Cette année, 16 personnes se sont inscrites à l'examen de français de l'Office de la langue française, le tout en conformité avec l'article 35 de la Charte de la langue française.

LE COMITÉ DE RÉVISION

Les membres du Comité de révision

Hélène-Marie Bélanger, psychologue
 Danièle Cartier, psychologue
 Jean Decoster, psychologue
 Anne Hamel, psychologue
 Pierre Lamothe, psychologue
 Johanne Langis, psychologue
 Claude La Rochelle, psychologue
 Pierre Nicole, psychologue
 Jean E. Boulais, représentant du public
 Charles Bussières, représentant du public
 (jusqu'au 4 janvier 2007)
 Jeanne Grimard, représentante du public
 Hélène Parent, représentante du public
 (jusqu'au 22 novembre 2007)
 Stéphane Beaulieu, secrétaire

Cadre réglementaire

Conformément aux dispositions de l'article 123.3 du *Code des professions*, le mandat du Comité de révision consiste à donner, à toute personne qui le demande et qui a déjà réclamé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte contre un membre devant le Comité de discipline de l'Ordre. Ce comité siège en commission de trois personnes, dont l'une au moins représente le public.

Bilan des activités pour l'exercice 2006-2007

Au cours de l'année 2006-2007, le Comité de révision a reçu 33 nouvelles demandes d'avis dont 4 n'ont pas été traitées, ces dernières devant être traitées au début de l'exercice financier suivant.

Entre le 1^{er} avril 2006 et le 31 mars 2007, le Comité a rendu un avis dans 29 des 33 dossiers qu'il avait à traiter. Dans 25 de ces dossiers, le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline. Le Comité a également référé un dossier à l'inspection professionnelle et dans trois dossiers, il a demandé au syndic de compléter son enquête.

LE COMITÉ DE DISCIPLINE

Le Comité de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du *Code des professions* et est saisi de toute plainte formulée contre un psychologue pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements de l'Ordre.

La permanence au cours de l'exercice 2006-2007

Assurant l'intérim depuis septembre 2005, Me Édith Lorquet, a été nommée secrétaire du Comité de discipline le 16 février 2007. Cindy Décarie, adjointe à la discipline, a été nommée le 5 mars 2007.

Les membres ayant siégé au cours de l'exercice 2006-2007

M^e Pierre Linteau, président

Les psychologues

Hélène Asselin-Giguère	Quinto Banorri
Michel Bédard	André Binette
Marie Chabot	André Deschambault
Louise Durocher	Hans Fleury
Linda Garceau	Josette Giroux
Danielle Hémond	Normand Marineau
Johanne Pelletier	Roger Picard
Bernard Poulin	Madeleine Quintal
André Renaud	Marc-André Richard
Elizabeth Wentser-Leporé	

Les séances du Comité de discipline

Le Comité a tenu 35 audiences disciplinaires relativement à 29 plaintes réparties comme suit :

Plaintes déposées au cours des exercices précédents :	15
Plaintes déposées au cours de 2006-2007 :	14
• Plaintes déposées par le Bureau du syndic	8
• Plaintes déposées par un plaignant privé	6
Total :	29
Plaintes déposées par le Bureau du syndic au cours de cet exercice et non encore traitées par le Comité :	2
Plaintes déposées par un plaignant privé au cours de cet exercice et non encore traitées par le Comité :	1
Total :	3

Les séances du Comité de discipline (suite)

Le Comité a aussi tenu 12 audiences de gestion relativement à 9 plaintes réparties comme suit :

Plaintes déposées au cours des exercices précédents :	1
Plaintes déposées au cours de 2006-2007 :	8
Total :	9

Plaintes déposées par le Bureau du syndic au cours de cet exercice et non encore traitées par le Comité :	3
---	---

Plaintes déposées par un plaignant privé au cours de cet exercice et non encore traitées par le Comité :	0
--	---

Total :	3
----------------	----------

Décisions rendues du 1er avril 2006 au 31 mars 2007

Sur la culpabilité	17
Sur la sanction	17
Sur requête en rejet de la plainte	1
Sur requête en rétractation de décision	1
Psychologues acquittés	1
Total :	37
Plaintes retirées par la partie plaignante	1
Plaintes rejetées	1

Sanctions imposées du 1er avril 2006 au 31 mars 2007

Amende de 600 \$	9
Amende de plus de 600 \$	7
Réprimande	9
Radiation temporaire	7
Recommandations au Bureau (Art. 160 CP)	17
Recommandation au Bureau pour remboursement	0

Jugements rendus par le Tribunal des professions

Requête pour permission de présenter une preuve testimoniale	1
Requête pour rejet du mémoire de l'appelant et en prolongation du délai de production de son propre mémoire	1
Requête pour permission de produire hors délai un mémoire corrigé	1
Requête pour rejet de l'appel	1

Évolution des dossiers du 1er avril 2006 au 31 mars 2007

Dossiers ouverts pendant l'année	16
Dossiers fermés pendant l'année	20
Dossiers actifs au 31 mars 2007	21

LE COMITÉ DE LA FORMATION

Comité de la formation

Pierre Ritchie, représentant de l'Ordre et président du comité
Francine Cyr, représentante de la CREPUQ

(à partir du 20 septembre 2006)

Mireille Cyr, représentante de la CREPUQ (jusqu'au 16 juin 2006)

Catherine Hamel, représentante du ministère de l'Éducation des
loisirs et du sport

Marie-Josée Lemieux, représentante de l'Ordre

René Marineau, représentant de la CREPUQ

Stéphane Beaulieu, secrétaire général de l'Ordre

Mandat du comité

Le Comité de la formation des psychologues a été créé formellement à la suite de l'entrée en vigueur du *Règlement sur la formation des psychologues* en septembre 1997. Il est composé de deux représentants de l'Ordre, dont l'un est nommé président du Comité, de deux personnes nommées par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) et d'un représentant du ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport.

Le Comité de la formation est un comité consultatif de l'Ordre qui a comme principal mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation initiale des psychologues. Le comité conseille le Bureau de l'Ordre sur la formation aux compétences professionnelles préparatoires à l'exercice de la profession. Pour ce faire, le comité a comme principale tâche d'évaluer, à la lumière de l'avancement des connaissances et de la pratique, les objectifs des programmes de psychologie dispensés par les établissements universitaires du Québec.

Au cours de l'exercice financier 2006-2007, les membres du Comité de la formation ont tenu six réunions. Voici en résumé un bilan de leurs travaux.

Manuel d'agrément

Rappelons que les membres du Comité de la formation ont présenté une nouvelle version du *Manuel d'agrément* pour adoption au Bureau le 2 juin 2006. Ces modifications ont été apportées dans la foulée des consultations du gouvernement du Québec sur le projet *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit au permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* visant à hausser au niveau doctoral la norme minimale donnant accès au permis de l'Ordre.

Les principales modifications apportées au manuel sont les suivantes :

- la possibilité pour les universités de dispenser jusqu'à 15 crédits de la formation par compétence pendant les études de niveau baccalauréat;

- le libellé de la compétence recherche a été modifié afin de préciser les attentes de l'Ordre, à savoir, que la formation initiale devrait préparer le futur psychologue à être un utilisateur éclairé des résultats de la recherche dans son domaine de pratique.

Ces modifications permettent de réduire à six ans et demi la durée totale des études (incluant le baccalauréat et les études doctorales) menant au diplôme donnant ouverture au permis de l'Ordre. Ces aménagements au *Manuel d'agrément* ont été apportés afin d'offrir aux universités la marge de manœuvre nécessaire afin qu'elles puissent rencontrer les exigences du gouvernement du Québec quant à la durée des études préparatoires à l'exercice de la profession.

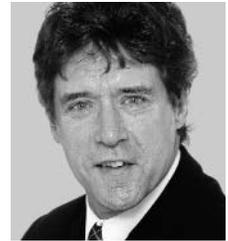
Agrément des programmes universitaires

Le processus d'agrément des programmes universitaires a été suspendu et reporté d'un an en raison des délais découlant du processus de consultation dans le cadre du projet de *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit au permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*.

Suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur les diplômes en juillet 2006, les visites d'agrément ont recommencé à l'automne 2006. En cours d'exercice 2006-2007, les universités suivantes ont été visitées :

- Université McGill
 - programme de Counselling Psychology
 - programme de School and Applied Child Psychology
- Université Laval
 - programme de D. Psy
 - programme Ph.D. (communautaire)
 - programme Ph.D. (r.i. clinique)

LA QUALITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE



Pierre Desjardins,
directeur de la qualité et du développement de la pratique

LES AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Il est important de noter que le bilan qui suit ne recouvre pas l'ensemble des activités menées par l'Ordre en ce qui concerne les affaires professionnelles. Ce sont les engagements de la direction de la qualité et du développement de la pratique qui sont ici présentés. Mentionnons que la modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations humaines est un des dossiers importants auxquels cette direction a contribué, notamment dans sa participation à la tournée d'information que l'Ordre a organisée pour ses membres.

Quelques dossiers importants

Cadre de pratique pour les psychologues scolaires

Poursuite des travaux en vue d'élaborer un cadre balisant la pratique des psychologues scolaires.

Dérogation à l'âge d'admission à l'école

Mise à jour et publication des nouvelles lignes directrices pour l'évaluation d'un enfant en vue d'une demande de dérogation à l'âge d'admission à l'école.

Évaluation du retard mental

Collaboration avec la Fédération des centres de réadaptation en déficience intellectuelle et l'Association québécoise des psychologues scolaires pour la poursuite des travaux en vue de mettre à jour les lignes directrices.

Plan d'action en santé mentale 2005-2010

Participation aux journées biennuelles de santé mentale organisée par la Direction de la santé mentale du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS); ces journées visent à soutenir l'actualisation du plan d'action en santé mentale.

Représentation auprès d'instances extérieures

Participation de l'Ordre à différents comités, conseils ou autres. Parmi ceux-ci :

- Comité ad hoc de réflexion sur les approches préconisées en CHSLD;
- Comité d'accompagnement scientifique pour l'élaboration du volet prénatal du guide *Mieux-vivre avec notre enfant*;
- Comité ministériel d'orientation et de suivi info santé / social et Comité clinique info social;

Comité de concertation en adoption internationale;

- Conseil d'administration du Conseil québécois d'agrément;
- Forum de la formation continue au CIQ;
- Forum de l'inspection professionnelle au CIQ.

L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Un Comité d'inspection professionnelle (CIP) est constitué en vertu de l'article 109 du Code des professions. Il voit à la réalisation du mandat de l'Ordre de surveiller l'exercice de la profession. Le *Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des psychologues du Québec* encadre les activités du Comité.

Les membres du CIP

Michel Roy, président, psychologue
Solange De Garie, psychologue
Marcelle Farahian, psychologue (jusqu'en janvier 2007)
Dominique Malenfant, psychologue
Marie Salib, psychologue (jusqu'à avril 2006)
Hans Fleury, psychologue (depuis juin 2006)

Les inspecteurs ayant fait des visites de vérification générale en 2006-2007

Michelle Arcand	Daniel Auger-Descarreux
Louise Baril	Bernard Beaudry
Danièle Cartier	Françine Castilloux
Charles Châteauneuf	Marie-Françoise Côté
Rosaire Daigneault	Jean Decoster
Gislaine Desmarais	Michel Dyotte
Marcelle Farahian	Andrée Faucher
Hans Fleury	Régis Gagnon
Claude Gervais	Yvon Ginchereau
Louise Grenier	Michel Hivon
Nathan Kuperstok	Jean Lortie
Robert Loveless	Liliane Maheux
Dominique Malenfant	Gilles Morel
Hélène C. Richard	Chantal Richer
Michel Roy	Marie Salib
Richard Soucy	Marcel G. Tremblay
Jocelyn Villemure	

Les inspecteurs ayant réalisé des enquêtes particulières en 2006-2007

Danièle Cartier
Marie-Françoise Côté
Michel Dyotte
Michel Hivon
Dominique Malenfant
Marie Salib

L'effectif à l'inspection professionnelle

Au cours de cette année, deux inspecteurs ont décidé de se retirer de l'inspection professionnelle.

Par ailleurs, trois nouveaux inspecteurs se sont ajoutés en cours d'exercice. Ceux-ci ont pu combler les besoins dans les régions de Montréal et du Centre du Québec, cela tenant également compte du *membership* anglophone.

Réunions du CIP

Au cours de l'année 2006-2007, le Comité d'inspection professionnelle a tenu 11 réunions régulières et une journée de réflexion portant sur les grands enjeux et les orientations à donner à l'inspection professionnelle.

Programme de surveillance générale de la profession

Voici le détail du programme de surveillance tel qu'établi par le Bureau pour 2006-2007 :

Procéder à la vérification générale des psychologues :

- offrant des services d'évaluation psychosociale dans le cadre de l'adoption internationale;
- œuvrant en centres de réadaptation physique, privés et publics;
- offrant des services de supervision aux psychologues et aux futurs psychologues;
- œuvrant en pratique privée;
- choisis au hasard parmi l'ensemble des membres.

Répondre aux demandes :

- des instances de l'Ordre : Bureau du syndic, secrétariat général (réinscription, suivi après l'imposition d'un cours ou d'un stage, etc.);
- du public (signalements);

Redémarrer le processus d'inspection de tous les psychologues dont l'exemption à un programme annuel antérieur d'inspection arrive à échéance.

Travail complété en 2006-2007

L'application de ce programme a permis, cette année, l'analyse de 395 dossiers ainsi répartis :

Programme d'inspection professionnelle 2006-2007

Vérifications générales	330
Enquêtes particulières	12
Exemptions	53
Total	395

Il faut noter que 53 psychologues ciblés en fonction du programme annuel ont été exemptés du processus d'inspection, compte tenu de leur situation particulière. Ceux-ci doivent aviser le CIP si leur situation motivant l'exemption se modifie, puisqu'ils demeurent inscrits au processus malgré qu'ils en aient été soustraits cette année.

Exemptions du processus d'inscription professionnelle 2006-2007

Motif d'exemption	Nombre
Congé parental	12
Congé de maladie	2
Études (remise de thèse)	2
Absence de pratique à titre de psychologue	32
Aucune clientèle	1
Décès	1
Retrait du tableau des membres	3
Total	53

Répartition des dossiers analysés par secteur de travail

Le tableau qui suit répartit les dossiers analysés en fonction des milieux de pratique des psychologues.

Répartition des dossiers analysés par secteur de travail

Pratique privée	214
Établissements de santé et services sociaux	106
Établissements du milieu scolaire	25
Cégep – Collège – Université	22
Compagnie, entreprise, milieu organisationnel	4
Cabinet-conseil, gestion ress. humaines	3
Fonction publique fédérale et provinciale	11
Organismes sans but lucratif	10
Total	395

Démarches découlant des visites de vérification générale ou d'enquête particulière

En majorité, les psychologues inspectés ont fait preuve d'une pratique professionnelle conforme aux normes généralement reconnues par l'Ordre. Dans certains cas, des suivis ont été nécessaires pour favoriser l'amélioration de la pratique des psychologues visités tels que des demandes de complément d'information, des correctifs à apporter à la pratique, l'élaboration d'un plan de formation continue, la recherche d'un superviseur, etc. Le CIP s'est également engagé dans d'autres démarches comme des visites de contrôle, la constitution d'un groupe de travail pour encadrer la pratique particulière d'un membre, ou des recommandations au Bureau pour examen médical.

Démarches découlant de la vérification ou de l'enquête

Relance auprès du membre : visite de contrôle	4
Recommandation au Bureau pour examen médical (demande d'application de l'article 48 du <i>Code des professions</i>)	1
Constitution d'un groupe de travail	1
Total	6

Demandes adressées au CIP

Le tableau suivant dénombre et répartit les demandes adressées au CIP.

Demandes adressées au CIP

Signalements du syndic	23
Signalement du public	1
Total	24

Améliorations

Il faut souligner l'apport d'améliorations au processus d'inspection.

Tout d'abord, en lien avec le programme annuel et dans le but de mieux outiller les inspecteurs responsables de la vérification des compétences, deux grilles d'évaluation ont été élaborées pour vérifier la pratique des psychologues offrant :

- l'évaluation psychosociale dans le cadre de l'adoption internationale;
- la supervision.

En ce qui concerne d'autre part la qualité des rapports produits par les inspecteurs, sur le fond comme sur la forme, les inspecteurs ont bénéficié d'un meilleur encadrement sous la forme de suivis rigoureux et systématiques, de *coaching* et de parrainage.

Questionnaires « postvérification »

150 psychologues ont complété le questionnaire postvérification. L'analyse des résultats révèle un taux de satisfaction générale très élevé chez les personnes inspectées. Les éléments qui suivent ressortent particulièrement :

- climat positif de la rencontre;
- réceptivité et ouverture de l'inspecteur;
- échanges permettant de faire le point sur la pratique;
- utilité et pertinence de l'information transmise;
- impacts de la rencontre sur la pratique, la tenue de dossiers et du cabinet de consultation et les orientations en matière de formation continue.

Quelques lettres et contacts téléphoniques ont été reçus concernant des correctifs à apporter aux rapports (principalement des éléments factuels). Dans certains cas, les propos concernaient l'attitude non adéquate de l'inspecteur. Les ajustements et rétroaction ont été effectués auprès des inspecteurs concernés.

Communications

Le CIP et la coordonnatrice à l'inspection professionnelle ont répondu à plusieurs demandes.

À l'interne :

- collaboration aux fiches déontologiques et à certaines chroniques du syndic et du directeur de la qualité et du développement de la pratique publiées dans *Psychologie Québec*;
- participation aux réunions sur la refonte du code de déontologie;
- participation au Comité de formation continue et à l'élaboration d'un sondage portant sur les besoins de formation continue des membres.

À l'externe :

- réponse à plusieurs demandes d'information provenant de psychologues, du public et de représentants d'autres ordres professionnels;
- participation à la journée de formation sur les aspects juridiques de l'inspection professionnelle;
- participation à un déjeuner-conférence sur l'analyse des résultats d'un questionnaire sondage effectué auprès des ordres professionnels concernant l'inspection professionnelle;
- participation à la journée de formation sur les modifications apportées au *Code des professions*.

Journée de réflexion du CIP

Les membres du CIP ont consacré l'une de leurs réunions à réfléchir sur les grands enjeux de l'inspection professionnelle et les orientations à prendre en vue d'en optimiser le fonctionnement. La réflexion a porté spécifiquement sur :

- échange d'information sur le rôle et les responsabilités des différents intervenants ou instances et sur le champ d'intervention de chacun d'entre eux (coordonnatrice à l'inspection professionnelle, directeur de la qualité et du développement de la pratique, CIP, comité de gestion, comité administratif et Bureau de l'Ordre);
- les besoins de formation continue des psychologues que permet d'entrevoir l'inspection professionnelle;
- l'élaboration d'un éventuel plan d'action reposant sur des constats d'améliorations à faire (restructuration de l'effectif en inspection, élaboration d'un nouveau questionnaire pré-inspection, développement d'un programme de formation et de *coaching* pour un meilleur encadrement des inspecteurs, élaboration et mise à jour de documents de soutien favorisant la qualité et l'uniformité du travail des inspecteurs, etc.).

LA FORMATION CONTINUE

Le Comité de la formation continue

Le comité a été constitué cette année de Ginette Hébert, (remplacée en cours d'année par Martin Drapeau), Diane Marcoux, Élise Poudrette, (remplacée en fin d'année par Pascale Lemaire), Catherine Samson et Paul C. Veilleux.

Mandat des membres

Élise Poudrette, présidente sortante
Martin Drapeau, nouveau président

Calendrier des rencontres régulières

En 2006-2007, le Comité de la formation continue (CFC) a tenu sept réunions aux dates suivantes : le 7 avril, le 26 mai, le 15 septembre, le 10 novembre, le 8 décembre 2006, le 2 février 2007 et le 23 mars 2007.

Révision du cours Déontologie et professionnalisme

La perspective de l'entrée en vigueur du nouveau code de déontologie a rendu nécessaire la révision du cours *Déontologie et professionnalisme*. Ainsi, ont été revus :

- le cahier du participant;
- le cahier de l'animateur;
- les scénarios à l'étude;
- l'examen.

Sondage sur les besoins de formation continue

Développement d'un questionnaire sur les besoins de formation continue des membres. Ce questionnaire servira au sondage qui sera mené en 2007-2008 et qui permettra d'identifier :

- les besoins de formation continue;
- les besoins de soutien au démarrage professionnel;
- les intentions des membres à s'inscrire à un programme conduisant à l'obtention du doctorat.

Activités de formation continue offertes dans le cadre du congrès

Les activités qui suivent sont en lien avec les besoins de formation continue déjà identifiés par le comité. À noter que, pour chacune d'elle, le taux de satisfaction des participants est très bon.

Expertise en matière de garde d'enfant et des droits d'accès

L'organisation de cette activité tenait compte d'une demande formulée lors d'une Assemblée générale annuelle des membres. Il s'agissait d'une première présentation alors que d'autres sur le même thème suivront. Il y a eu 39 psychologues qui y ont assisté. Plusieurs ont souligné l'abondance du matériel présenté et la difficulté conséquente de bien intégrer ce matériel en une seule journée.

DSM-IV, adulte

120 psychologues, le maximum qui pouvait s'y inscrire, y ont assisté. Plusieurs, donc, n'ont pas pu y participer. Il y aurait des ajustements à faire pour rejoindre tous les participants dont les expériences varient et pour alléger la journée, compte tenu de l'abondance du matériel.

DSM-IV, enfant et adolescent

97 psychologues y ont assisté. Le contenu était davantage axé sur les troubles de personnalité et moins sur le diagnostic infantile en général. Pour rejoindre éventuellement les psychologues œuvrant auprès d'enfants qui n'ont pas nécessairement des problèmes de santé mentale, il y aurait lieu d'élargir les perspectives et de ne pas s'en tenir qu'à la seule vision psychiatrique des problèmes infantiles.

L'impact des médicaments sur la psychothérapie

120 psychologues, le maximum qui pouvait s'y inscrire, y ont assisté. Plusieurs, donc, n'ont pas pu y participer. Une demi-journée n'a toutefois pas suffi pour faire le tour de la question.

L'évaluation du retard mental

45 psychologues y ont assisté. Il s'agissait d'une activité liée au projet de révision des lignes directrices pour l'évaluation du retard mental.

Activités de formation continue offertes en cours d'année

Déontologie et professionnalisme

À compter de septembre, le cours de déontologie s'est arrimé sur le nouveau code de déontologie, compte tenu de l'imminence de son entrée en vigueur et du fait que les nouvelles exigences y étant rattachées n'entrent pas en conflit avec ce qui se trouve dans le code actuel. La formation a été offerte à Montréal à six reprises. Le cours ne s'est donné qu'en français étant donné l'absence de disponibilité de la formatrice anglophone. Toutefois, ceux qui auraient préféré recevoir le cours en anglais ont eu la possibilité de s'inscrire au cours en français, ce qu'ils ont fait. Les résultats à l'examen permettent de constater que ceux-ci n'ont pas été pénalisés de ce fait. Au total, 93 psychologues ou candidats à l'admission ont suivi le cours en 2006-2007. Pour la plupart, les participants étaient soit engagés dans un processus d'admission par équivalence, soit donnaient suite à une suggestion ou recommandation du Comité d'inspection professionnelle ou du Bureau du syndic.

Déontologie et professionnalisme

Lieu	Dates	Nombre de participants
Montréal (français)	31 mars et 28 avril 2006	13
	12 mai et 9 juin 2006	15
	25 août et 22 sept. 2006	15
	13 oct. et 10 nov. 2006	18
	8 déc. et 20 janvier 2007	14
	22 février et 23 mars 2007	18
Total		93

La fiche d'appréciation qu'ont remplie les participants permet de constater, tout comme l'an dernier, qu'à la fois le cours et la formatrice sont fortement appréciés. Les commentaires recueillis soulignent l'importance et l'abondance de la matière et plusieurs suggèrent d'ajouter une ou deux journées pour pouvoir approfondir certaines thématiques ou encore pour permettre d'orienter leur réflexion sur un champ de pratique déterminé.

Tenue de dossier

Une demi-journée de formation a été offerte à un groupe de psychologues œuvrant en milieu hospitalier. Il s'agissait essentiellement de présenter le guide explicatif sur la tenue de dossiers et de permettre des échanges en lien avec leur pratique spécifique.

Expertise en matière de garde d'enfants et des droits d'accès

La journée de formation a eu lieu à Montréal, le 9 février 2007. Elle était offerte en anglais et s'arrimait sur les lignes directrices en la matière, 25 psychologues y ont assisté. La journée a été très appréciée. Tout comme ce fut le cas pour la journée donnée en français dans le cadre du congrès sur la même thématique. Plusieurs ont souligné l'abondance du matériel présenté. On a exprimé le vœu d'une seconde journée sur le même thème.

Dérogation scolaire

La journée de formation continue a eu lieu à Montréal, le 23 février 2007, et 31 psychologues y ont assisté. Cette formation s'arrimait sur les lignes directrices mises à jour. De façon générale, les participants ont bien apprécié.

LES COMMUNICATIONS



Diane Côté,
directrice des communications

LE COMITÉ DES COMMUNICATIONS

Rose-Marie Charest, présidente de l'Ordre
Diane Côté, directrice des communications
Lucille Doiron, psychologue
Marie Galarneau, psychologue
Francesca Sicuro, psychologue

Le Comité des communications élabore un plan d'action en communication visant l'actualisation des priorités de l'Ordre. Mandaté par le Bureau de l'Ordre, le Comité s'assure de la réalisation des activités et des projets de communication prévus tout au long de l'année.

Les publications de l'Ordre

Au cours de la précédente année financière, le Service des communications a publié six numéros du magazine *Psychologie Québec*. Chacun d'eux a présenté un ou plusieurs dossiers sur des thématiques professionnelles d'actualité : l'image du corps, le lien père-enfant, le harcèlement au travail, les données probantes ainsi que les troubles envahissants du développement.

En plus des chroniques sur la profession et les activités de l'Ordre, le magazine a débuté, depuis l'édition du mois de septembre 2006, une série de portraits présentant différents psychologues dont les réalisations sortent de l'ordinaire.

Le Service des communications collabore également avec le Bureau du syndic à la production d'une fiche de déontologie qui est insérée dans le magazine quatre fois par année.

Les relations avec les médias

Tout au long de l'année, la psychologie a continué d'occuper une place de choix dans les médias québécois. La présidente de l'Ordre, M^{me} Rose-Marie Charest, a poursuivi sa participation à la radio de Radio-Canada en produisant une chronique de psychologie hebdomadaire. La chronique de psychologie a été présentée aux émissions *C'est bien meilleur le matin* (Montréal), *Chez nous le matin* (Trois-Rivières), *Café, boulot, dodo* (Chicoutimi) et *Le monde selon Mathieu* (Ottawa).

Par ailleurs, le Service des communications a répondu à 563 demandes de référence provenant des médias de toutes les régions du Québec. Les quelques 515 psychologues inscrits à la Banque de ressources médias ont accepté de répondre aux questions des journalistes et d'informer le public sur des sujets de nature psychologique, accomplissant ainsi un travail de prévention fort important. Dans le but d'aider les psychologues inscrits à la Banque de ressources médias à intervenir efficacement, l'Ordre a organisé à leur intention une journée de formation animée par un journaliste chevronné, M. Gilles Sénécal. Cette journée s'est tenue dans le cadre des activités de formation entourant l'Assemblée générale annuelle des membres en septembre 2006.

Le Service des communications a également organisé la réalisation d'un sondage remis aux psychologues travaillant auprès de couples, et ce, dans le but de cerner la situation des couples en 2006. Ce sondage a fait l'objet d'un dossier complet sur le couple publié dans le quotidien *La Presse* la semaine précédant le Congrès 2006 de l'Ordre. Ce dossier a aussi entraîné la présence de nombreux psychologues dans les différentes chaînes de radio et de télévision partout en province.

Le site Internet de l'Ordre

Au cours de la dernière année, le Service des communications a poursuivi le rodage du nouveau site Internet de l'Ordre, dont la mise en ligne a été effectuée à la fin de 2005. Plusieurs pages ont rapidement pris de l'importance, notamment la page *Emplois* où le nombre d'affichages a dépassé les attentes avec 163 demandes. De plus, pour la première fois, le programme complet du Congrès 2006 de l'Ordre était disponible par le biais du site. Les psychologues ont même pu s'inscrire en ligne aux différents ateliers offerts. Plus de 40 % des inscriptions ont été d'ailleurs faites par Internet. En termes de fréquentation, le site Internet de l'Ordre a reçu 348 992 visiteurs au cours de l'année.

Le Service des communications a également poursuivi la diffusion du bulletin d'information électronique *OPQ Dernière heure*. Ce bulletin donne de courtes nouvelles sur les dossiers en cours à l'Ordre. Il a été expédié par courriel à huit reprises à tous les membres qui ont fourni une adresse électronique lors de leur inscription au Tableau des membres. En plus de permettre de communiquer rapidement de l'information aux membres, *OPQ Dernière heure* sert à publiciser les ressources disponibles et les services offerts dans le site Internet de l'Ordre.

Les prix de l'Ordre

La cérémonie de remise des prix de l'Ordre s'est déroulée en marge du Congrès 2006, le 2 novembre. De nombreux parents, amis et collègues des psychologues honorés étaient présents à la cérémonie.

Le prix Noël-Mailloux, soulignant une carrière exceptionnelle, a été remis au psychologue M. Michel Sabourin pour sa contribution au développement et au rayonnement de la psychologie. Le prix du mérite du Conseil interprofessionnel du Québec a été décerné à M^{me} Francine Cyr pour son engagement dans de nombreux comités à l'Ordre. Par ailleurs, le prix de la Santé et du bien-être psychologique a été remis à l'organisme *La Petite Maison* qui vient en aide aux jeunes filles enceintes.

Le Service de référence de l'Ordre

Les préposés au Service de référence téléphonique ont répondu à plus de 19 869 appels au cours de l'année. Ces appels provenaient de personnes de toutes les régions du Québec à la recherche d'un psychologue. Elles ont obtenu, en moyenne, le nom de trois membres de l'Ordre sélectionnés en fonction de critères spécifiques comme la nature du problème, la région de la consultation, l'orientation théorique ou encore la langue parlée par le client.

Le Service de référence est aussi accessible par le site Internet de l'Ordre. Au cours de la dernière année nous avons enregistré 10 220 visiteurs qui ont utilisé ce moyen pour identifier le psychologue en mesure de répondre à leurs besoins.

La semaine anti-stress

En collaboration avec l'Association canadienne de la santé mentale (division du Québec), l'Ordre a participé à la réalisation de la *Semaine antistress* qui s'est déroulée au mois de mai 2006 dans le cadre de la Semaine de la santé mentale au Canada. Les activités de promotion de cet événement englobent une campagne d'information dans les milieux de travail, la production d'affiches, de communiqués en plus d'accorder des entrevues aux médias. L'Ordre a fait sa part en affichant les bannières électroniques de cette semaine dans son site Internet, en plus de diffuser les différents messages thématiques à ses employés. Le Dr Janel Gauthier, administrateur pour la région de Québec, a agi comme porte-parole de l'Ordre et a participé à la conférence de presse.

La pandémie de grippe

Lors de l'année financière précédente, l'Ordre avait accepté de contribuer à l'organisation des plans d'urgence du gouvernement en expédiant des formulaires et des documents à ses membres. Pour cette année, l'Ordre a poursuivi son engagement en entrant dans la base de données du gouvernement les formulaires des psychologues qui se sont portés volontaires en cas de pandémie de grippe.

Le congrès de la Société canadienne de psychologie

Montréal a été l'hôte du congrès de la Société canadienne de psychologie en juin 2006. Dans ce contexte, l'Ordre des psychologues du Québec a tenu un stand dans le salon d'exposition et a organisé une activité de formation. De plus, l'Ordre a organisé une réception à l'intention des délégués des provinces canadiennes en visite à Montréal.

Le congrès 2006 de l'Ordre

Les 3 et 4 novembre derniers se tenait à l'hôtel Hyatt Regency à Montréal le congrès 2006 de l'Ordre. Un nombre record de plus de 1 000 psychologues et étudiants en psychologie ont participé à l'événement. De plus, en marge du congrès, le Service des communications a également organisé une grande journée d'information à l'intention du public portant sur le couple à la Grande place du Complexe Desjardins.

Le congrès doit son succès au Comité du congrès composé de 10 psychologues provenant de différents champs de pratique qui ont suggéré les thèmes et choisi les formateurs.

Le congrès de l'ISAPP

L'Ordre est l'un des trois co-organisateurs du 7^e congrès international de l'International Society for Adolescent Psychiatry and Psychology qui se tiendra à Montréal en juillet 2007. Ayant comme thème *De l'adolescent à l'adulte, passage et transition* ce congrès est organisé en collaboration avec l'Hôpital Sainte-Justine et l'Institut Philippe-Pinel et réunira des professionnels de plusieurs disciplines autour de ce sujet de grande actualité.

La Revue québécoise de psychologie

Nous avons poursuivi notre collaboration au Comité de rédaction de la *Revue québécoise de psychologie*. L'Ordre s'occupe maintenant de la gestion administrative de cette revue et participe activement au Comité de rédaction.

The background of the page is a grey rectangle containing several stylized, overlapping faces and abstract shapes in various shades of grey and white. The faces are rendered in a simplified, almost cubist style, with prominent noses and eyes. The shapes are irregular and scattered throughout the space, creating a textured, layered effect.

LE RAPPORT FINANCIER
2006-2007

The logo consists of a stylized, abstract shape that resembles a lowercase 'u' or a similar letter, enclosed within a square border.

Ordre
des psychologues
du Québec

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
L'Ordre des psychologues du Québec

Nous avons vérifié le bilan de L'ORDRE DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC au 31 mars 2007 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les chiffres du budget présentés aux fins de comparaison n'ont pas fait l'objet de notre vérification et ne sont pas couverts par notre rapport des vérificateurs.



Comptables agréés
Laval, le 2 mai 2007

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007	Budget	Réalisations	Réalisations
	2007	2007	2006
PRODUITS			
Cotisations des membres	2 971 476 \$	2 932 432 \$	2 780 521 \$
Inscriptions et droits	103 575	117 690	108 999
Formation	50 300	31 096	35 073
Congrès	147 625	219 764	-
Publicité et publications	167 600	204 468	180 588
Références téléphoniques	157 000	163 118	153 912
Amendes et dépens	26 000	35 373	24 185
Intérêts	70 000	108 590	60 319
Divers	20 800	24 939	20 827
	3 714 376	3 837 470	3 364 424
CHARGES			
Inspection professionnelle	361 904	320 258	343 666
Affaires professionnelles	170 152	144 101	156 532
Formation continue	63 098	61 646	51 581
Bureau du syndic	743 915	710 968	762 155
Discipline	113 974	105 201	109 316
Communications externes	257 103	253 144	241 069
Communications internes	346 171	324 219	317 276
Références téléphoniques	118 596	100 413	108 984
Congrès	153 600	168 490	—
Admission et registrariat	447 419	407 823	384 101
Affaires du bureau	114 788	115 200	112 921
Administration générale	382 789	378 812	377 586
Services administratifs	410 693	417 305	391 750
	3 684 202	3 507 580	3 356 937
RÉSULTAT NET	30 174 \$	329 890 \$	7 487 \$

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007	2007			2006	
	Investis en immobilisations	Grevés d'affectations d'origine interne	Non affectés	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	164 694 \$	286 123 \$	463 940 \$	914 757 \$	896 784 \$
Redressement des exercices antérieurs (note 9)	—	—	(48 609)	(48 609)	(38 123)
Solde redressé au début de l'exercice	164 694	286 123	415 331	866 148	858 661
Résultat net	(72 243)	—	402 133	329 890	7 487
Investissement en immobilisations corporelles	53 038	—	(53 038)	—	—
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	145 489 \$	286 123 \$	764 426 \$	1 196 038 \$	866 148 \$

BILAN

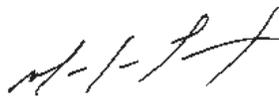
31 MARS 2007	2007	2006
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	1 496 315 \$	91 601 \$
Dépôt à terme, 4 %, échéant en décembre 2007	1 578 293	1 117 143
Débiteurs — membres et autres	35 681	89 013
Frais payés d'avance	38 472	55 573
	3 148 761	1 353 330
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	145 488	164 694
	3 294 249 \$	1 518 024 \$
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 5)	747 265 \$	365 031 \$
Revenus reportés	1 350 946	286 845
	2 098 211	651 876
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	145 489	164 694
Grevés d'affectations d'origine interne (note 6)	286 123	286 123
Non affectés	764 426	415 331
	1 196 038	866 148
	3 294 249 \$	1 518 024 \$

Engagements contractuels (note 7)

AU NOM DU BUREAU



, présidente



, vice-présidente

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007	2 0 0 7	2 0 0 6
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net	329 890 \$	7 487 \$
Ajustement pour :		
Dotation aux amortissements	72 243	89 438
	402 133	96 925
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	1 516 769	50 835
	1 918 902	147 760
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Dépôt à terme	(461 150)	(73 031)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(53 038)	(51 095)
	(514 188)	(124 126)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	1 404 714	23 634
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	91 601	67 967
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	1 496 315 \$	91 601 \$
La trésorerie à la fin de l'exercice est constituée de l'encaisse.		
INFORMATION COMPLÉMENTAIRE		
Revenus d'intérêts encaissés	107 440 \$	57 748 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2007

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre, constitué en vertu du Code des professions sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec, a pour principale mission la protection du public. Pour ce faire, il s'assure de la qualité des services offerts par les membres, favorise le développement de la profession et définit l'accessibilité aux services psychologiques.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

UTILISATION D'ESTIMATIONS. La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des revenus et des dépenses comptabilisés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

COMPTABILISATION DES PRODUITS. L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus d'intérêts et autres produits sont comptabilisés sur la base d'exercice.

IMPUTATION DES DÉPENSES. Les dépenses directement liées à une activité sont imputées à cette activité et les frais généraux sont répartis en proportion du temps d'affectation du personnel aux activités.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux annuels suivants :

Mobilier	Amortissement dégressif	20 %
Équipement de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Matériel informatique	Amortissement linéaire	3 à 5 ans
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	Durée restante du bail

3. RÉSULTATS

Au cours de l'exercice, l'organisme a perçu, à titre de mandataire auprès des membres, une contribution au financement de l'Office des professions du Québec pour un montant de 135 639 \$ (162 563 \$ en 2006) et des abonnements à la Revue Québécoise de psychologie pour un montant de 65 261 \$ (65 867 \$ en 2006). Des sommes ont été remises aux organismes concernés durant l'exercice et toute somme due est inscrite dans les créditeurs.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2007	2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement de bureau	320 375 \$	262 927 \$	57 448 \$	69 816 \$
Matériel informatique	433 295	349 733	83 562	79 796
Améliorations locatives	66 308	61 830	4 478	15 082
	819 978 \$	674 490 \$	145 488 \$	164 694 \$

5. CRÉDITEURS

	2007	2006
Fournisseurs et frais courus	154 922 \$	143 604 \$
Taxes sur les produits et services	242 739	—
Salaires et autres avantages	102 591	85 016
Vacances	101 536	92 999
Déductions à la source	27 565	25 824
Contributions dues à l'office des Professions du Québec	86 608	11 224
Contributions dues à la Revue québécoise de psychologie	31 304	6 364
	747 265 \$	365 031 \$

6. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Les affectations d'origine interne représentent les sommes réservées dans le but de supporter le développement de la profession dans la perspective de dispenser au public des services encore plus adéquats et de plus grande qualité. Ces affectations pourraient aussi être utilisées pour combler un manque temporaire de liquidités.

7. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme s'est engagé, en vertu d'un bail échéant en août 2017 et de contrats de location-exploitation, à verser un montant de 1 153 002 \$ d'ici à 2012. Les montants approximatifs à payer par l'organisme au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2008	239 564 \$
2009	234 530 \$
2010	226 270 \$
2011	226 280 \$
2012	226 358 \$

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊTS. Le dépôt à terme porte intérêts au taux préférentiel moins 2 %. Conséquemment, l'Ordre encourt un risque de taux d'intérêts en fonction de la fluctuation du taux d'intérêts préférentiel. Cependant, une variation de 1 % du taux préférentiel n'aurait pas une incidence significative sur l'excédent des produits sur les charges et la situation financière de l'Ordre.

JUSTE VALEUR. Les justes valeurs de l'encaisse, du dépôt à terme, des clients et des fournisseurs et frais courus correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de l'échéance à court terme de ces éléments.

Les informations supplémentaires requises pour satisfaire aux normes portant sur les instruments financiers sont indiquées dans chaque note complémentaire se rapportant auxdits instruments financiers.

9. REDRESSEMENT DES EXERCICES ANTÉRIEURS

La politique relative aux conditions de travail de la présidence comporte une allocation de transition, payable lors du départ, laquelle s'accumule pendant les 6 premières années de services. Au cours de l'exercice l'organisme a comptabilisé le passif pertinent relié à cette allocation.

L'effet de cette correction a été d'augmenter les salaires, charges sociales et perfectionnement de l'exercice 2006 de 10 486 \$ et les créditeurs à payer au 31 mars 2006 de 48 609 \$ et les effets sur l'évolution des actifs nets sont indiqués à la page 28.

10. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Les chiffres de l'exercice 2006 ont été vérifiés par un autre expert-comptable.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

	Budget 2007	Réalisations 2007	Réalisations 2006
INSPECTION PROFESSIONNELLE			
Honoraires et jetons	23875 \$	17 863 \$	30400 \$
Frais de déplacement	35837	26 958	35000
Enquêtes	135100	111 075	130195
Salaires, charges sociales et perfectionnement	124400	119 952	109467
Quote-part des frais généraux	42692	44 410	38604
	361904 \$	320258 \$	343666 \$
AFFAIRES PROFESSIONNELLES			
Projets spéciaux	28000 \$	8 869 \$	24879 \$
Honoraires et jetons	3675	1 475	6958
Frais de déplacement	5424	6 313	5324
Révision de documents	17000	15 698	7044
Activités régionales	6000	4 330	4902
Salaires, charges sociales et perfectionnement	90041	86 599	87457
Quote-part des frais généraux	20012	20 817	19968
	170152 \$	144101 \$	156532 \$
FORMATION CONTINUE			
Honoraires et jetons	15330 \$	20 937 \$	14690 \$
Frais de déplacement	5538	5 173	3316
Ateliers de formation	11715	5 590	6626
Salaires, charges sociales et perfectionnement	22510	21 619	17631
Quote-part des frais généraux	8005	8 327	9318
	63098 \$	61646 \$	51581 \$
BUREAU DU SYNDIC			
Honoraires de contentieux	185000 \$	158 945 \$	196913 \$
Honoraires – autres	67000	54 203	75163
Frais de déplacement	4500	5 100	3959
Salaires, charges sociales et perfectionnement	386021	387 247	383620
Quote-part des frais généraux	101394	105 473	102500
	743915 \$	710968 \$	762155 \$
DISCIPLINE			
Honoraires de contentieux	8500 \$	6 063 \$	6625 \$
Honoraires – autres	33800	29 028	25633
Frais de déplacement	4600	4 461	4348
Salaires, charges sociales et perfectionnement	51064	48 995	52742
Quote-part des frais généraux	16010	16 654	19968
	113974 \$	105201 \$	109316 \$

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

	Budget	Réalisations	Réalisations
	2007	2007	2006
COMMUNICATIONS EXTERNES			
Projets spéciaux	30 000 \$	37 461 \$	12 630 \$
Promotion	21 500	9 730	21 341
Honoraires	3 063	1 587	11 718
Frais de déplacement	6 618	5 097	4 485
Salaires, charges sociales et perfectionnement	129 384	130 878	125 999
Formation – média	2 500	1 776	1 000
Quote-part des frais généraux	64 038	66 615	63 896
	257 103 \$	253 144 \$	241 069 \$
COMMUNICATIONS INTERNES			
Honoraires	4 400 \$	4 572 \$	3 990 \$
Imprimerie	135 800	127 325	131 659
Promotion	20 500	4 568	21 301
Répertoire des membres	21 400	21 196	—
Salaires, charges sociales et perfectionnement	129 384	130 475	125 716
Quote-part des frais généraux	34 687	36 083	34 610
	346 171 \$	324 219 \$	317 276 \$
RÉFÉRENCES TÉLÉPHONIQUES			
Publicité et promotion	49 432 \$	41 638 \$	43 142 \$
Salaires, charges sociales et perfectionnement	42 481	31 019	39 219
Quote-part des frais généraux	26 683	27 756	26 623
	118 596 \$	100 413 \$	108 984 \$
ADMISSION ET REGISTRARIAT			
Honoraires et jetons	49 425 \$	43 397 \$	43 938 \$
Frais de déplacement	21 333	21 204	18 072
Frais d'examen	3 000	6 039	3 190
Imprimerie	32 400	21 584	23 485
Salaires, charges sociales et perfectionnement	283 894	255 923	238 175
Quote-part des frais généraux	57 367	59 676	57 241
	447 419 \$	407 823 \$	384 101 \$

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

	Budget 2007	Réalisations 2007	Réalisations 2006
AFFAIRES DU BUREAU			
Honoraires et jetons	16 313 \$	14 938 \$	14 188 \$
Cotisations et affiliations	34 000	32 244	32 094
Assemblée générale annuelle	3 600	3 767	6 407
Frais de déplacement	34 861	33 378	34 269
Charges sociales	2 000	5 893	2 002
Quote-part des frais généraux	24 014	24 980	23 961
	114 788 \$	115 200 \$	112 921 \$
ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Honoraires de contentieux	10 000 \$	5 153 \$	1 200 \$
Frais de déplacement	27 640	12 941	17 247
Sélection et réaffectation du personnel	5 000	2 294	1 680
Salaires, charges sociales et perfectionnement	278 779	294 585	293 562
Quote-part des frais généraux	61 370	63 839	63 897
	382 789 \$	378 812 \$	377 586 \$
SERVICES ADMINISTRATIFS			
Assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants	55 000 \$	54 500 \$	43 970 \$
Honoraires de vérification	11 000	10 750	10 375
Services impartis	2 000	—	—
Salaires, charges sociales et perfectionnement	265 315	271 562	265 522
Quote-part des frais généraux	77 378	80 493	71 883
	410 693 \$	417 305 \$	391 750 \$
FRAIS GÉNÉRAUX RÉPARTIS			
Locaux	220 600 \$	221 343 \$	217 428 \$
Poste	110 000	131 692	105 974
Télécommunications	21 000	21 601	20 045
Papeterie et documentation	35 500	30 373	30 508
Location et entretien d'équipement de bureau	34 325	32 666	34 040
Honoraires professionnels – informatique	2 500	2 761	2 343
Dotations aux amortissements	73 000	72 243	89 438
Frais bancaires	24 200	32 155	21 127
Divers	12 525	10 289	11 566
	533 650 \$	555 123 \$	532 469 \$

LES TABLEAUX STATISTIQUES

AU 31 MARS 2007

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES

Régions	Hommes	Femmes	Total	%
1 Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Côte-Nord	89	176	265	3,29
2 Saguenay/Lac-Saint-Jean	78	166	244	3,03
3 Québec/Chaudière-Appalaches	381	1018	1399	17,36
4 Mauricie/Centre-du-Québec	142	354	496	6,15
5 Estrie	103	264	367	4,55
6 Montérégie	274	772	1046	12,98
7 Montréal	789	2077	2866	35,56
8 Laurentides/Lanaudière	197	471	668	8,29
9 Outaouais/Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	128	233	361	4,48
Hors-Québec	96	251	347	4,31
Total	2 277	5 782	8 059	100,00

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LA FORMATION

	Nombre	%
Doctorat	1 457	18,0
Scolarité complétée de doctorat	641	8,0
Maîtrise ou équivalent	5 961	74,0

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MEMBRES DE 1997-1998 À 2006-2007

	Nombre
1997-1998	6 199
1998-1999	6 386
1999-2000	6 584
2000-2001	6 809
2001-2002	6 997
2002-2003	7 246
2003-2004	7 583
2004-2005	7 649
2005-2006	7 892
2006-2007	8 059

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SECTEUR D'EMPLOI PRINCIPAL

Secteur de travail	Nombre	%
Fonction publique	403	5,0
Entreprises privées	358	4,4
Centres hospitaliers	992	12,3
CLSC	613	7,6
Centre jeunesse	174	2,2
Centre de crise, de réadaptation et d'hébergement	596	7,4
Milieu scolaire – niveau primaire	670	8,3
Milieu scolaire – niveau secondaire	347	4,3
Cégeps et collèges	208	2,6
Universités	562	7,0
Organismes à but non lucratif	205	2,5
Membres pratiquant en bureau privé	2 931	36,4

NOMBRE DE MEMBRES PAR CATÉGORIES

Congé parental	115
Études	265
Hors-Québec	348
Nouveau diplômé – 1 ^{re} année	69
Nouveau diplômé – 2 ^e année	82
Retraité	265
Honoraire	19
Régulier	6 896
Total	8 059



Notre rapport annuel est imprimé sur un papier certifié Éco-Logo, blanchi sans chlore, contenant 100 % de fibres recyclées post-consommation, sans acide et fabriqué à partir de biogaz récupérés.



1100, avenue Beaumont, Bureau 510
Mont-Royal (Québec) H3P 3E5

Téléphone: 514 738-1881
Télécopieur : 514 738-8838

WWW.ORDREPSY.QC.CA

